



CAUTIONNEMENT – Qui crée une nouvelle entreprise doit souvent chercher avant d'obtenir le financement approprié. A l'avenir, les PME bénéficieront d'un encouragement plus appuyé. En effet, depuis le 1er juillet 2019, des cautionnements d'un montant maximal atteignant un million de francs peuvent être octroyés pour les créations, développements et transmissions d'entreprises.

Le concept d'entreprise est là – mais où est le financement?

Les petites et moyennes entreprises (PME) qui ont besoin de fonds supplémentaires pour le lancement ou le développement de leurs activités commerciales peuvent se réjouir. Grâce à un changement de la loi, depuis le 1^{er} juillet 2019, ils peuvent bénéficier de cautionnements nettement plus élevés: les quatre organisations reconnues par la Confédération peuvent désormais octroyer des cautionnements d'un montant pouvant atteindre un million de francs. Cette révision met en œuvre le relèvement de la limite de cautionnement réclamée par le Parlement – la limite actuelle a donc été doublée. En même temps, la révision précise et modernise les bases légales et les condi-

tions d'intervention du cautionnement.

Vers le financement avec des dépenses raisonnables

Au total, quatre sociétés coopératives de cautionnement sont reconnues par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO): trois sociétés régionales (CC Centre, BG Ost-Süd et Cautionnement romand) ainsi que la société coopérative des femmes opérant à l'échelle de l'ensemble de la Suisse (CC SAFFA). C'est justement l'ancrage régional des organisations qui permet de prodiguer des conseils de manière optimale et personnalisée aux PME. C'est ainsi que ces organisations facilitent l'accès aux crédits bancaires

aux petites et moyennes entreprises. Le crédit cautionné présente une durée d'au maximum dix ans. La demande pour l'octroi d'un cautionnement peut être déposée en quelques étapes avec des frais administratifs réduits auprès de l'une des quatre sociétés coopératives reconnues.

L'objectif recherché est de concevoir des processus de financement aussi simples que possible pour les entrepreneuses et les entrepreneurs. Comme les organisations de cautionnement travaillent en étroite collaboration avec toutes les banques, elles facilitent l'accès aux financements bancaires aux PME. Le cautionnement permet de réduire le risque de crédit non couvert pour

la banque, ce qui a un impact positif sur la décision d'octroi du crédit et ses conditions, en particulier sur les petits crédits. Ce faisant, il est recommandé de veiller à intégrer la coopérative de cautionnement correspondante dans le processus de financement avec la banque dès les premières étapes.

La Confédération encourage le cautionnement, agit en qualité de réassureur et contribue aux frais de gestion des coopératives de cautionnement. Les organisations sont ainsi en mesure de maintenir à un faible niveau les coûts en faveur des PME et d'établir les primes de risque à un niveau modéré de 1,0 à 1,25 pour cent par an. En cas de défaillance du crédit, c'est la banque

qui recourt au cautionnement – 65 pour cent de la défaillance est garantie par la Confédération.

Les cautionnements sont possibles pour les projets de:

- Création d'une entreprise, lancement dans l'indépendance entrepreneuriale
- Reprise ou acquisition d'une entreprise existante
- Besoins en trésorerie
- Financements des moyens d'exploitation
- Investissements dans les immobilisations
- Acquisition d'immeubles commerciaux
- Réorganisation, assainissement ou expansion

Chiffres et faits relatifs au cautionnement

| | |
|---|----------------------------------|
| Volume de cautionnement au 31.12.2018 | 262,4 millions de francs suisses |
| Nouveaux cautionnements 2018 | 82,6 millions de francs suisses |
| Nombre de cautionnements en cours au 31.12.2018 | 1822 |
| Demandes obtenues en 2018 | 657 |
| Demandes accordées en 2018 | 392 |
| Prime de risque par année | 1,0 – 1,25 pour cent |

CAUTIONNEMENTS POUR LES PME

Cautionnements 

L'accès facilité au crédit bancaire.

www.cautionnement-pme.ch

CC CENTRE

BGMITTE
Bürgschaftsgenossenschaft für KMU

Bahnhofstrasse 59 D
Case postale 1104
3401 Burgdorf

Téléphone 034 420.20 20
www.bgm-ccc.ch

CC SAFFA

saffa
bürgschaftsgenossenschaft

Auf der Lyss 14
4051 Basel

Téléphone 061 683 18 42
www.saffa.ch

CC OST-SÜD

BGOST
CF SUD

Bürgschaftsgenossenschaft für KMU
Cooperativa di fideiussione per PMI

Falkensteinstrasse 54
Case postale
9006 St. Gallen
Téléphone 071 242 00 60
www.bgost.ch

CAUTIONNEMENT ROMAND

CAUTIONNEMENT
ROMAND

Avenue Louis Ruchonnet 16
1003 Lausanne

Téléphone 058 255 05 50
www.cautionnementromand.ch